

Nombre de membres : 34

N°2021-55

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 26

Exprimés : 33

Pouvoirs : 7

Pour : 33

Votants : 33

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt et un, le mercredi 28 juillet à 20h00.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 22 juillet deux mille vingt et un.

**Présents :** Christophe Gérard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Bernard Darfeuilles, Chantal Robin, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet.

**Suppléants présents :**

**Pouvoirs :** François Chaulet à Pierre Varachaud, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Alain Duris pouvoir à Maryse Thomas, Christian Vignerie pouvoir à Jean Maynard, Bruno Grancoing pouvoir à Sylvie Germond, Hervé Mazeaud pouvoir à Maryse Parverie, Bertrand Jayat pouvoir à Christophe Gérard

**Secrétaire de séance :** Louis Furlaud

**Objet : Tarification des activités des ALSH « Adolescents » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.**

Monsieur le président explique que par délibération n°2017-103, le Conseil Communautaire a adopté la tarification applicable aux ALSH adolescents.

Cette tarification était la suivante :

-adhésion annuelle au service valable pour les deux structures (Jeun's Sports et Jeun's Club) du 1<sup>er</sup> septembre N au 31 août N+1 au tarif de 13,00 €.

A cette adhésion s'ajoutent les tarifications suivantes :

- ½ journée sur le territoire : gratuit

- journée sur le territoire : gratuit

- ½ journée sur le territoire avec prestation de service extérieure : 5 €

- journée sur le territoire avec prestation de service extérieure : 10 €

- ½ journée hors territoire : 5 €

- journée hors territoire : 10 €

- soirée : 3 €

- séjours courts et longs : tarification déterminée en fonction des activités sur décision du Président par délégation du Conseil Communautaire

Le fait que l'adhésion annuelle soit valable pour une année, avec des dates fixées à l'avance, peut s'avérer préjudiciable pour les jeunes fréquentant ce service. Ainsi un jeune qui fréquenterait ce service à compter du mois de juillet par exemple, se verrait facturer une nouvelle adhésion s'il fréquente de nouveau le service pour les vacances de Toussaint, soit 2 adhésions sur une seule année civile.

Afin de remédier à ce léger inconvénient, il est envisagé de fixer cette adhésion pour une période d'une année, mais cette période serait déterminée par la date de première fréquentation du service par le jeune. De plus, la nouvelle plate-forme « I Noé » permettra au service de pouvoir suivre la facturation sans avoir recours à une durée annuelle équivalente pour tous les jeunes.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOpte**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, la tarification suivante pour les activités des ALSH adolescents :

- adhésion annuelle au service valable pour les deux structures (Jeun's Sports et Jeun's Club) au tarif de 13,00 €, la période annuelle commençant à courir à partir de la date de première fréquentation du service par le jeune

- ½ journée sur le territoire : gratuit

- journée sur le territoire : gratuit

- ½ journée sur le territoire avec prestation de service extérieure : 5 €

- journée sur le territoire avec prestation de service extérieure : 10 €

- ½ journée hors territoire : 5 €

- journée hors territoire : 10 €

- soirée : 3 €

- séjours courts et longs : tarification déterminée en fonction des activités sur décision du Président par délégation du Conseil Communautaire

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire le  
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD